

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 2019 -



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE





Catherine Vautrin
Présidente du Grand Reims

L'année 2019 a été particulièrement riche pour la concrétisation de nombreux projets sur notre territoire. Démontrant ainsi que l'amélioration du cadre de vie, la modernisation de nos équipements, le rayonnement et l'attractivité de notre bassin de vie demeurent nos priorités absolues !

Il s'agissait d'une année charnière, de la fin d'un cycle constitué de trois années inédites qui ont permis la création de notre communauté urbaine. Une période de mise en place nécessaire pour que le nouveau paquebot Grand Reims puisse trouver son rythme de croisière et accélérer le développement de nos communes et de notre tissu économique.

C'est donc une étape fondamentale de notre avenir commun qui s'est achevée et l'ensemble de nos indicateurs sont dans le vert : 4 millions d'euros d'avance sur les engagements pris auprès de l'Etat lors de la contractualisation, une baisse des dépenses de fonctionnement, le maintien d'un haut niveau d'investissement et une capacité de désendettement égale à 2 ans. Nous avons préservé le service public apporté à nos habitants et, grâce à une gestion rigoureuse, notre situation financière est saine.

100 millions d'euros investis en 2019, comme en 2017 et en 2018, soit plus de 300 millions d'euros sur 3 ans, essentiellement captés par les entreprises locales. Le Grand Reims est une véritable machine à investir et ce rapport d'activité de l'année 2019 est, notamment, là pour nous aider à mesurer toute l'ampleur de son action.

Justement, les actions faisant l'objet de ce bilan et les résultats exposés dans ce document n'ont pu être obtenus que grâce à l'implication personnelle et au travail rigoureux de nos agents, tout au long de l'année. Je tiens donc, une nouvelle fois, à les en remercier.

Je pense également à tous les élus communautaires qui se sont impliqués pendant ces trois années, au service de notre territoire.

2019 symbolise la fin d'un chapitre et il nous revient désormais la tâche d'en écrire un nouveau pour donner tout son sens à notre intercommunalité si singulière. Cette volonté se traduira par la co-construction de notre projet de territoire, de septembre 2020 à juin 2021, qui nous permettra de dessiner ensemble le visage du Grand Reims à l'horizon 2050 et de relever le défi des grandes transitions à venir.

Le Grand Reims est déjà un acteur opérationnel et en ordre de marche, à nous maintenant de faire en sorte qu'il puisse s'inscrire comme le territoire de référence entre Paris et Strasbourg.

Bien fidèlement

C. V.

GRAND REIMS : LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ URBAINE RURALE DE FRANCE

Deux ans après sa création, la Communauté urbaine du Grand Reims continue à mener à bien ses missions dans l'intérêt général du territoire et au service de ses habitants.

◀ Composition : 143 communes dans un vaste périmètre

Née de la fusion de neuf structures intercommunales le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine du Grand Reims englobe les 143 communes suivantes :

Anthenay, Aougny, Arcis-le-Ponsart, Aubérive, Aubilly, Auménancourt, Baslieux-lès-Fismes, Bazancourt, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Berméricourt, Berru, Bétheniville, Bétheny, Bezannes, Billy-le-Grand, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Boulton-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne, Bouvancourt, Branscourt, Breuil-sur-Vesle, Brimont, Brouillet, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Chambrecy, Chamery, Champfleury, Champigny, Chaumuzy, Chenay, Chigny-Les-Roses, Cormicy, Cormontreuil, Coulommes-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courcy, Courlandon, Courmas, Courtagnon, Courville, Crugny, Cuisles, Dontrien, Ecueil, Epoye, Faverolles-et-Coëmy, Fismes, Germigny, Gueux, Hermonville, Heutrégiville, Hourges, Isles-sur-Suippe, Janvry, Jonchery-Sur-Vesle, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Lagery, Lavannes, Les Mesneux, Les Petites-Loges, Lhéry, Loivre, Ludes, Magneux, Mailly-Champagne, Marfaux, Merfy, Méry-Prémecy, Montbré, Montigny-sur-Vesle, Mont-Sur-Courville, Muizon, Nogent-l'Abbesse, Olizy-Violaine, Ormes, Pargny-lès-Reims, Pévy, Poilly, Pomacle, Pontfaverger-Moronvilliers, Pouillon, Pourcy, Prosnes, Prouilly, Prunay, Puisieux, Reims, Rilly-La-Montagne, Romain, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Etienne-Sur-Suippe, Saint-Euphrase-et-Clairizet, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Léonard, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thierry, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Selles, Sept-Saulx, Serriers, Serzy-et-Prin, Sillery, Taissy, Tinquieux, Thil, Thillois, Tramery, Trépaill, Treslon, Trigny, Trois-Puits, Unchair, Val-de-Vesle, Vandeuil, Vaudemange, Vaudesincourt, Ventelay, Verzenay, Verzy, Ville-en-Tardenois, Villedommange, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Franqueux, Villers-Marmery, Villers-aux-Nœuds, Vrigny, Warmeriville, Witry-lès-Reims





143
communes

300 699
habitants

1 436 km²

▼ Charte de gouvernance : un cadre de travail en bonne intelligence

La charte de gouvernance de la Communauté urbaine du grand Reims, adoptée à l'unanimité le 9 janvier 2017, a posé les grands principes de fonctionnement suivants :

- Le respect de la place de chaque territoire, de chaque commune et de ses élus (droit de véto, traitement équitable, reprise des engagements antérieurs, droit à l'information) ;
- Un exercice des compétences respectueux de la volonté des communes et adapté à la réalité des territoires (respect des spécificités de chacun des territoires, garantie d'un niveau de service public équivalent) ;
- Une neutralité financière et fiscale pour les contribuables et les communes avec la mise en place d'un protocole financier général et un mécanisme de lissage des taux d'imposition et de neutralisation ;
- Une organisation territoriale de proximité, déconcentrée au travers des pôles territoriaux, sectorisée pour certains services techniques, avec une structure administrative d'animation et de coordination.

▼ Instances de gouvernance : des responsabilités partagées

Décisionnelles, opérationnelles, délibératives, débattantes ou consultatives, les différentes instances s'articulent de manière à assurer le bon fonctionnement de la Communauté urbaine dans le respect de la charte de gouvernance.

• Le Conseil communautaire

Le Grand Reims est administré par le Conseil communautaire, instance de débats et de prise de décisions sur les grandes orientations stratégiques de la Communauté urbaine. Présidé par Catherine Vautrin, il est composé en 2019 de 208 élus. Il délègue une partie de ses attributions au Bureau communautaire et à l'exécutif de la Communauté urbaine pour les décisions nécessaires au fonctionnement courant. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de l'exécutif. En 2019, 402 délibérations ont été examinées au cours de cinq séances.

• Le Bureau communautaire

Composé de 60 membres dont la présidente, des 15 vice-présidents et des 23 conseillers communautaires délégués, il se voit confier l'ensemble des compétences relevant du fonctionnement courant. Sa composition doit garantir un bon équilibre dans la représentativité des territoires. En 2019, il s'est réuni à huit reprises et a pris 106 décisions.

PRÉSIDENTE

Catherine Vautrin

VICE-PRÉSIDENTS

Alain Toullec : Numérique, aménagement du territoire et suivi des pôles territoriaux

Arnaud Robinet : Enseignement supérieur, recherche, relations internationales et voiries de la ville de Reims

Yannick Kerharo : Incendie, secours et Sapeurs-Pompiers volontaires

Jean-Pierre Fortuné : Finances

Pierre Georgin : Urbanisme et foncier

Francis Blin : Eau et assainissement

Elizabeth Vasseur : Administration générale et dialogue social

Evelyne Fraeyman-Velly : Éclairage public, distribution d'électricité et de gaz et relations avec le Syndicat intercommunal d'énergies de la Marne (SIEM)

Alain Wanschoor : Habitat et logement

Guillaume Michaux : Développement durable et réseaux de chaleur

Jean-Pierre Belfie : Attractivité territoriale et tourisme

Patrick Bedek : Transport et Plan de déplacement urbain (PDU)

Katia Beaujard : Affaires scolaires et petite enfance

Alain Lescouet : Voirie, parcs et aires de stationnement et fourrière automobile

Pascal Lorin : Collecte et traitement des déchets

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Xavier Albertini : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Patrice Barrier : Bâtiments scolaires

Evelyne Bruschi : Commande publique et marchés publics

David Chatillon : Tourisme

Cédric Chevalier : Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Thomas Dubois : Patrimoine naturel

Fatima El Haoussine : Politique de la ville

Jean-Louis Gadret : Transports des personnes à mobilité réduite

Anne-Marie Germain : Aménagement du territoire

Alain Hirault : Contingent incendie

Frédéric Lepan : Compétences déléguées au SIEM

Jean Marx : Eau potable

Jean-Marc Roze : Rapporteur général du budget

André Secondé : Archéologie

Vincent Verstraete : Ressources humaines

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS À L'ANIMATION DE LA CONFÉRENCE DE TERRITOIRE

Daniel Chartier : Animation de la conférence du territoire de Beine Bourgogne

Bruno Cochemé : Animation de la conférence du territoire du Tardenois

Gilles Dessoie : Animation de la conférence du territoire de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Jean-Jacques Gouault : Animation de la conférence du territoire des Rives de la Suippe

Pierre Lhotte : Animation de la conférence du territoire de Champagne Vesle

Guy Riffé : Animation de la conférence du territoire de la Vallée de la Suippe

Claudine Rousseaux : Animation de la conférence du territoire du Nord Champenois

Philippe Salmon : Animation de la conférence du territoire de Fismes Ardre et Vesle

Les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués exercent leur délégation dans un souci constant de concertation avec les maires et d'équité entre les territoires de la CUGR. Ils rendent compte régulièrement de leur activité et de l'avancée de leurs projets au Bureau communautaire, en lien avec les vice-présidents concernés.

Conseil de développement : une instance de démocratie participative

Créé par délibération du 29 juin 2017, le Conseil de développement est composé de deux collèges de 30 membres chacun :

- Un collège mobilisant des acteurs économiques et des organisations professionnelles
- Un collège mobilisant des représentants de la vie associative et des organismes publics.

Un président est désigné parmi les 60 membres. Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration d'un projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Autonome pour organiser ses travaux, il établit un rapport d'activité annuel présenté aux élus communautaires et débattu avec eux.

• Les commissions thématiques (en 2019)

Au nombre de sept (ressources, services en réseau, services à la population, développement des territoires, services de proximité, voirie et développement durable) et composées chacune au maximum de 51 membres désignés à la représentation proportionnelle, les commissions thématiques sont consultées pour avis sur les projets de délibérations soumis au Conseil communautaire. Elles sont informées des décisions prises par l'exécutif et par le Bureau communautaire et se réunissent autant que de besoin sur tout projet ou toute politique publique pouvant les intéresser. 34 réunions de commissions se sont tenues en 2019.

• Les Conférences de territoire

Installées sur le territoire de chacun des anciens établissements de coopération intercommunale, elles sont animées par un Conseiller communautaire délégué, composées de l'ensemble des élus communautaires du territoire et ouvertes aux adjoints et aux conseillers municipaux. Ce sont des instances de proximité, de dialogue, de concertation et d'aide à la décision. Elles sont l'instance de référence pour toute réflexion et proposition relatives à l'exercice des compétences de proximité. Elles informent les élus municipaux sur la déclinaison des politiques publiques arrêtées par la CUGR, sur les travaux du Bureau et du Conseil communautaire. 65 réunions se sont tenues en 2019.

• Les réunions des maires

En complément de ces réunions, la Présidente réunit régulièrement autour d'elle les maires des communes membres en petits groupes pour échanger sur tous les sujets les intéressant. Ils se sont ainsi retrouvés onze fois en 2019.

• Le Conseil des maires

Le Conseil des maires est un lieu de concertation ouvert à l'ensemble des maires de la Communauté urbaine. Réuni sur convocation de l'exécutif, il permet de les associer et de les informer sur les différents projets de la Communauté urbaine. Cinq réunions ont eu lieu en 2019.

Compétences : des modifications applicables en 2019

Les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims ont été modifiés suite notamment à l'actualisation de l'exercice des compétences facultatives, conformément à la charte de gouvernance. Ils ont été approuvés par délibération du 28 juin 2018 à la majorité des Conseils municipaux et par arrêté préfectoral du 21 novembre 2018. Ils sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les compétences facultatives :

- Tourisme et aménagement : aménagement numérique – création, investissement, entretien et fonctionnement des équipements touristiques (phare de Verzenay et musée de la Vigne, haltes nautiques de Reims et Sillery, aires de camping-cars Marchandeaude de Reims et de Trépail, camping international de la Malle et camping de Val-de-Vesle, aires de repos d'Anthenay, Cuiles, Jonquery, sentiers de randonnée gérés par la CUGR) – aménagement et entretien de la Coulée verte – services d'intérêt collectif (défense extérieure contre l'incendie, éclairage public des monuments classés ou inscrits, entretien et gestion des jardins familiaux propriétés de la communauté)
- Archéologie préventive
- Développement durable (soutien aux actions de préservation de la biodiversité)
- Enseignement préélémentaire et élémentaire, activités périscolaires et aides aux collèges : construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et équipements périscolaires afférents - service des écoles, création de nouveaux équipements et évolution d'équipements existants concernant l'enseignement préélémentaire et élémentaire et les activités périscolaires. Aides aux collèges
- Activités extrascolaires (accueils de loisirs sans hébergement et programme d'actions en faveur de la jeunesse)
- Petite enfance et action sociale (construction, entretien et fonctionnement des équipements petite enfance – MARPA (Maison d'accueil rural pour personnes âgées) de Pargny-lès-Reims)
- Culture et animation

Les compétences obligatoires :

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, lycées et collèges, tourisme, enseignement supérieur)
- Aménagement de l'espace communautaire (SCoT (Schéma de cohérence territoriale), PLU (Plan local d'urbanisme), opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, réserves foncières, mobilité, voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, PDU (Plan de déplacements urbains))
- Équilibre social de l'habitat (Programme local de l'habitat, politique du logement et logement social, OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat))
- Politique de la ville (contrat de ville, prévention de la délinquance)
- Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières, abattoirs, incendie et secours, transition énergétique, réseaux de chaleur ou de froid, concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, infrastructures de charge de véhicules électriques)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



Centrale d'achat

La communauté urbaine du Grand Reims peut se constituer en centrale d'achat pour toutes les catégories d'achat ou pour le compte de tout ou partie de ses communes membres ou toute autre structure.

LE TEMPS DE LA RÉALISATION

Le projet Reims Grand Centre, auquel contribue le Grand Reims, s'est matérialisé en 2019 par l'avancement spectaculaire du complexe aqualudique, l'achèvement de la 1^{re} phase de réaménagement des Promenades et le début de la concertation sur le secteur Tri postal.



◀ ZAC Sernam Boulingrin

La communauté urbaine du Grand Reims accompagne la ville de Reims dans la réalisation du projet urbain Reims Grand Centre selon ses compétences : archéologie, voirie, éclairage public, eau et assainissement... Elle est en outre le maître d'ouvrage et principal financeur du complexe aqualudique en construction depuis 2018 dans la ZAC Sernam Boulingrin (dont le coût total s'élève à 50 M €). En 2019, l'essentiel du gros œuvre a été achevé, le second œuvre et les travaux relatifs aux installations techniques ont avancé, conformément au planning prévu, sous la conduite du groupement délégataire. La pose de la charpente et de la toiture ondulée sur le bâtiment monumental a été un temps fort du chantier, apportant la touche visuelle caractéristique qu'a voulu lui donner l'architecte Marc Mimram. C'est en 2019 également que l'UCPA, le futur exploitant de cette infrastructure de sport et de loisirs, a procédé à ses premiers recrutements en prévision de la mise en service programmée fin 2020. Parallèlement, le travail sur les axes de desserte s'est poursuivi avec la réalisation des réseaux profonds et de la structure de la nouvelle voie nord et le début du réaménagement du boulevard Jules César. En mai 2019, Champagne Parc Auto a posé la première pierre du parking en silo de 745 places qui permettra aux usagers de l'ensemble du secteur de stationner, notamment ceux de la piscine patinoire et de la grande salle événementielle dont la construction a commencé en août 2019. Depuis mi-2019, un film d'animation, diffusé sur le site internet de la ville de Reims et à la Maison du projet, permet aux habitants de voir à quoi ressemblera la ZAC Sernam Boulingrin à l'issue de ces grands travaux.

Charte verte

Le Grand Reims et la ville de Reims se sont engagés en 2019 dans une démarche de chantiers propres en appelant toutes les entreprises intervenant sur les chantiers de Reims Grand Centre à signer une charte verte. Celle-ci comporte une douzaine de mesures ayant pour but de réduire les nuisances pour le voisinage (bruit, pollution, poussières, odeurs...) et l'impact sur l'environnement (consommation d'eau et d'énergie, gestion des déchets, protection de la faune et de la flore...).





▼ Promenades inaugurées

Le projet de revalorisation de l'ensemble des Promenades a été scindé en deux phases. La première, qui concerne l'aménagement des Promenades Jean-Louis Schneider et du square Colbert, a été menée sur un an à partir de juillet 2018. L'ouverture au public a coïncidé avec les Journées européennes du patrimoine de septembre 2019. La fréquentation et le niveau de satisfaction élevés des usagers témoignent de la réussite de ce chantier appelé à se poursuivre sur les Basses Promenades à compter de septembre 2020, puis sur certaines parties du parc de la Patte d'oie. Les parkings des Promenades étant remplacés par de nouveaux aménagements, un espace temporaire de stationnement a été créé à l'angle du boulevard Rœderer et de la rue Chaix d'Est Ange, à la place d'un immeuble désaffecté acquis et démolé par le Grand Reims. Une centaine de places gratuites en régime disque bleu, ainsi qu'une aire de covoiturage ont été mises à la disposition des automobilistes. Un second bâtiment vacant a été rasé en 2019 pour permettre la création d'une vingtaine de places supplémentaires dans l'attente de l'aménagement du secteur Tri postal.



▼ Secteur Tri postal

Le Grand Reims est impliqué dans le projet de requalification du secteur de l'ancien centre de Tri postal autour de la gare TGV Reims centre, inclus lui aussi dans le projet Reims Grand Centre. Reconnu d'intérêt communautaire, il a vocation à devenir un quartier urbain mixte, organisé autour d'un pôle d'échanges multimodal et comprenant des logements et des bureaux. Après la convention de partenariat signée en 2018 entre la SNCF, le Grand Reims et la ville de Reims, des modalités de concertation ont été définies pour permettre, à partir de février 2019, d'échanger avec la population sur la perception et les usages de ce futur quartier, de manière à co-construire un programme d'aménagement répondant à ses attentes.

50 M€

d'investissement pour
L'UCPA Sport Station | Grand Reims

LA POURSUITE DU PROGRAMME

Les travaux de voirie en 2019 à Reims ont permis de rénover un certain nombre de voies de circulation et de poursuivre l'extension des zones 30. De leur côté, les travaux d'éclairage public continuent de tendre vers la maîtrise énergétique du parc.



▼ Dans les rues de Reims

En 2019, les principales opérations menées par l'unité voirie-signalisation du service Exploitation - Maintenance de la direction de la Voirie, Circulation et Éclairage ont été :

- La rénovation de la chaussée de l'avenue de Champagne, entre la place des Droits de l'Homme et la Traversée urbaine de Reims (TUR), pour un montant de 500 000 €.
- La rénovation complète du carrefour giratoire des Trois Fontaines, pour un coût global de 190 000 €.
- Le déploiement des zones 30 dans les secteurs Cernay, Saint-Marceaux, Clairmarais et Paulin Paris.

Par ailleurs, plusieurs concertations ont été ouvertes pour préparer :

- Les rénovations de la rue de Neufchâtel, des rues du secteur Cité Mulhouse et de la rue d'Estienne d'Orves.
- Le développement de zones 30 dans les secteurs Sébastopol, Saint-Anne, Cité Mulhouse.



▼ L'éclairage dans l'ex-Reims Métropole

La maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public sur le territoire de l'ex-Reims Métropole (seize communes) portent sur un patrimoine composé de 40 000 foyers lumineux et 510 armoires de commande. La signalisation tricolore lumineuse, principalement présente sur la ville de Reims, est constituée de 230 carrefours régulés via le PC REMI (Régulation du trafic urbain à Reims). La charge financière liée à la rénovation et la maintenance de ces équipements est de 780 000 €. La communauté urbaine du Grand Reims gère 11 parkings en enclos. L'exploitation de ces sites représente une dépense de 110 000 € pour une recette de 900 000 €.

En 2019, la collectivité a maintenu un niveau d'investissement similaire aux années précédentes, pour un niveau de service équivalent. Comme ces dernières années, les opérations ont été conduites dans une logique de maîtrise énergétique du parc en service. Ceci se traduit par la systématisation du recours aux technologies leds. La suppression des sources type ballons fluorescents à vapeur de mercure (programmes décennalux), la rationalisation des mobiliers installés et l'optimisation des organes de commande concourent à cette logique.

2019 a vu également :

- La poursuite de la rénovation du secteur de la place René Clair,
- Le lancement de la consultation des marchés de fouilles archéologiques sur la Cité du Chemin Vert,
- La fin du déploiement de la zone 30 en centre-ville. Restait à réaliser des aménagements ponctuels, tributaires des conditions météorologiques (marquage) et de réalisation de travaux en régie.

Tous les travaux du programme de voirie sur Reims en 2019 ont fait l'objet d'une coordination auprès des concessionnaires afin de s'assurer de l'état des réseaux et de les rénover, le cas échéant, avant de réaliser les travaux de surface.

4,2 M €

de dépenses d'investissement
pour l'éclairage public dans
les communes de l'ex-Reims Métropole

12 M €

de travaux de voirie
sur la commune de Reims

UN TERRITOIRE QUI ÉVOLUE

Attentif à l'évolution de son territoire, le Grand Reims impulse ou accompagne des projets d'urbanisme et d'aménagement qui participent à l'amélioration du cadre de vie et à la protection du patrimoine.



▼ Site patrimonial remarquable

La Communauté urbaine poursuit la démarche de création du Site patrimonial remarquable (SPR) du centre-ville de Reims, en copilotage et cofinancement avec l'État et la ville de Reims, et avec l'appui scientifique de la région Grand Est. Sur la base des études réalisées par le groupement Caillault, un périmètre a été présenté en Commission nationale du patrimoine et de l'archéologie. Il recouvre l'ensemble du centre-ville de Reims, du canal aux boulevards Lundy, de la Paix et Pasteur ; et des Promenades jusqu'aux limites du Site patrimonial remarquable de Saint-Nicaise (rue des Moulins, rue des Carmes, rue Montlaurent). Ayant reçu un avis favorable du Conseil municipal de Reims et l'accord du Conseil communautaire, ce périmètre fera l'objet d'une enquête publique en 2020, ultime étape avant son classement en Site patrimonial remarquable par le ministre de la Culture. Après quoi les partenaires s'engageront dans l'élaboration d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), dont les règles et orientations se substitueront au Plan local d'urbanisme au sein du périmètre classé.

▼ Accompagnement des PLU

La Communauté urbaine a poursuivi les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme communaux. 24 projets d'élaboration ou de révision de PLU ont été arrêtés, 31 enquêtes publiques et mises à disposition ont été organisées et 24 dossiers de PLU ou de carte communale ont été approuvés.

Près de **570 000 €**
affectés aux travaux d'aménagement
de la Coulée verte

Interventions sur les espaces verts

La direction des Espaces verts de la ville de Reims réalise pour le compte du Grand Reims des travaux d'aménagement et d'entretien des grands espaces verts à vocation intercommunale, des ZAC économiques d'intérêt communautaire, des espaces verts aux abords des voiries intercommunales. Elle assure également la gestion des jardins associatifs dépendant de la Communauté urbaine et l'entretien des abords des installations (bassins, captages, stations d'épuration...) relevant de la direction de l'Eau et de l'assainissement. En 2019, elle est notamment intervenue :

- Sur les Promenades Jean-Louis Schneiter : travaux d'éclairage public et de mise en lumière dans le cadre du réaménagement du site (1,2 M €).
- Sur la Coulée verte : entretien de 43,5 ha et travaux d'aménagement dans les parcs des Châtillons, de la Roseraie et à Taissy.
- Sur la ZAC de Bezannes : entretien de 7 ha (parc de la Roselière, parc des Côteaux...) et travaux d'engazonnement et plantations (0,47 M €).
- Sur les installations eau et assainissement : sécurisation du champ captant de Fléchambault, clôture et travail des sols (0,17 M €).

A noter aussi que la direction des Espaces verts fournit chaque semaine les compositions florales qui agrémentent l'accueil de l'hôtel de Communauté.

Plus de **187 000 €**
consacrés à la 1^{re} phase de création
d'un mail dans le secteur Chalet-Solférino



▼ Coulée verte : suite du programme

La mise en œuvre du programme d'actions de la Coulée verte s'est poursuivie en 2019 avec :

- La finalisation de l'aménagement du parc des Châtillons à Reims. Ce nouvel espace vert de 1,5 ha offre ainsi aux habitants un espace de promenades agrémenté d'aires de pique-nique, d'un verger, d'un boulodrome et d'un plateau multisport - city stade.
- La création d'un parcours sportif sur la commune de Taissy, en bord de Vesle.
- La fin de l'aménagement de l'espace Guinguette au parc de la Roseraie.

▼ Autres réalisations

- Ilot Chalet-Solférino : la collectivité accompagne la restructuration de l'ilot d'habitat social, propriété du bailleur Reims Habitat, situé rues du Chalet et de Solferino à Reims et s'est engagée dans la réalisation d'espaces publics. En 2019, les travaux de création d'un mail circulé et planté ont débuté et devraient s'achever en 2021. Plus de 187 000 € ont été investis en 2019 pour une 1^{re} phase de travaux.
- Nord-rémois : le Grand Reims a participé à la création d'une liaison routière entre la RD31 et la RD74 à Pomacle et Bault-sur-Suippe. Mise en service en septembre 2019, elle améliore la desserte de la plateforme de bioraffinerie de Pomacle Bazancourt. Cette opération a été portée par le Syndicat Mixte du Nord Rémois, avec notamment des participations financières du Département, du Grand Reims et des communes de Bazancourt et Pomacle.

▼ Projets en phase d'étude

- Val de Murigny : un travail sur le secteur Val de Murigny a été entrepris avec la réalisation en cours d'une étude d'aménagement et de paysage. L'objectif est de proposer une requalification architecturale, urbaine et paysagère de la zone commerciale et de ses abords, tout en proposant des actions d'amélioration des espaces publics. Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'accessibilité et de circulation dans le secteur Frange Sud de l'agglomération, les travaux engagés en 2018 se sont poursuivis en 2019 avec l'implantation de feux tricolores sur le carrefour Juin-Brunet.
- Champigny : une zone d'activités, dénommée « Les Sables », est programmée à Champigny sur plus de 54 ha, à l'entrée ouest de l'agglomération. Afin d'étudier la faisabilité et l'opportunité de créer un nouveau diffuseur sur l'autoroute A26, permettant notamment de desservir cette future zone et la zone d'activités Nord Thillois, une étude est réalisée par la SANEF, concessionnaire de l'autoroute A26, en association avec la collectivité. Une convention de financement de l'étude a été signée entre les deux parties en janvier 2019, fixant à 210 000 € au total la participation du Grand Reims, dont 105 000 € ont été employés en 2019.
- Fismes : un prestataire a été recruté début 2019 pour la réalisation d'études préalables à la création d'une zone d'activités économiques en entrée Est de la commune de Fismes.

Environ **750 000 €**
investis dans les projets d'amélioration
du secteur Frange Sud



L'archéologie en action

En 2019, le service Archéologie du Grand Reims a réalisé cinq opérations de diagnostics sur le territoire de la Communauté urbaine :

- À Reims, trois opérations ont été mises en œuvre, dont celle menée dans le cadre du réaménagement des Promenades, pour laquelle un second diagnostic a été réalisé sur la partie ouest du site, sur une surface de 2,7 ha. Les vestiges excavés appartiennent essentiellement aux périodes médiévale et contemporaine.
- À Saint-Brice-Courcelles, à proximité du château de la Malle, des vestiges évocateurs d'une ou de plusieurs occupations agricoles datées du bas Moyen-Âge et de l'époque moderne ont été mis au jour. Des vestiges de la Grande Guerre (trous d'obus, dépotoirs) y sont également nombreux.
- À Tinqueux, une vaste opération sur près de 10 ha a permis d'identifier des vestiges allant de la Préhistoire au XX^e siècle, la Protohistoire et l'Antiquité étant les périodes ayant livré le plus d'éléments.

Deux fouilles sont également à son actif :

- Sur le parc d'activités la Husselle à Bétheny, la fouille réalisée en avril 2019 a permis de poursuivre l'étude d'un camp américain de prisonniers allemands de la fin de la Seconde Guerre mondiale, déjà mis au jour en 2013.
- La fouille réalisée rue du Colonel Fabien à Reims, préalablement à l'installation d'un nouveau réseau d'assainissement à proximité de la Vesle, a permis de récolter des données géoenvironnementales enrichissant les connaissances sur le bassin de la Vesle.



DES PROJETS AVEC ET POUR LES HABITANTS

Pendant social et humain des programmes de renouvellement urbain, le Contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Reims porte sur la période 2015-2020. Il a permis de soutenir des projets conduits par des acteurs locaux pour réduire les inégalités dans les quartiers.

▼ Appel à projets 2019

Chaque année, la collectivité lance un appel à projets qui permet de susciter et de soutenir des initiatives locales pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. En 2019, elle attendait des porteurs de projet qu'ils innovent et s'inscrivent dans les priorités du Contrat de ville, spécialement en matière de parentalité et de réussite éducative, d'accompagnement des habitants vers l'accès au travail, de renforcement de la tranquillité publique et résidentielle en lien avec les orientations de la nouvelle Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2018-2021, mais aussi de lutte contre les violences faites aux femmes, de respect et d'appropriation du cadre de vie, de propreté (en particulier la gestion des déchets), de valorisation de l'image des quartiers et de soutien aux initiatives mobilisant les habitants autour de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA™.

Les projets déposés ont été analysés avec les conseillers citoyens par quartier, en février, ainsi que lors d'un inter conseil citoyen, en mars, pour les dossiers concernant plusieurs quartiers.

▼ Projet « Que se passe-t-il dans mon quartier ? »

Cette action a pour objectif d'améliorer la lisibilité et de valoriser les actions financées par le Contrat de ville sur le territoire rémois par une série de reportages. En 2019, Radio Primitive a suivi treize nouvelles actions plutôt innovantes. Les émissions ont fait l'objet de six enregistrements spéciaux de 55 minutes (trois actions par émission). La radio associative, par cette initiative, favorise des partenariats entre les porteurs de projets et met en avant les réussites collectives et individuelles. Les émissions sont disponibles en podcast sur son site internet. Soutien du Grand Reims : 2 400 €.

▼ Projet « Coupe du monde mixte inter-quartier – Wilson »

Pendant deux ans, une initiation au sport collectif, et plus particulièrement au futsal, a été proposée afin de sensibiliser, mobiliser et informer les jeunes sur la Coupe du Monde masculine de Foot 2018 et la Coupe du Monde féminine 2019. En 2019, huit équipes ont été constituées (rassemblant 90 jeunes de 10 à 14 ans dont vingt filles). La composition des équipes devait respecter une règle de mixité puisque celles-ci devaient accueillir des jeunes des deux sexes ainsi que des jeunes en situation de handicap. Elle devait également veiller à respecter une diversité géographique, les équipes étant issues de cinq quartiers de la ville : Wilson, Croix-Rouge, Épinettes, Trois Fontaines et Maison Blanche. Soutien du Grand Reims : 2 400 €.

▼ **Projet « Acti'Seniors – Châtillons »**

À son démarrage, le projet a permis à la maison de quartier de repérer une soixantaine de personnes âgées isolées qui ne fréquentaient pas la structure, ni aucun autre espace collectif, et de développer pour elles un panel d'activités, d'actions et de sorties. En 2019, ce sont 98 personnes très isolées et âgées qui ont participé aux quatre ateliers proposés (informatique, gym douce, cuisine et arts créatifs). Une façon de les faire sortir de leur isolement, de créer des liens sociaux et de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire. De nombreux partenaires sont associés au projet : Secours Catholique, travailleurs sociaux du quartier, Centre de soins Louvois, ARFO (mise en place d'actions communes), mais aussi diverses associations du quartier... Soutien du Grand Reims : 1 400 €.

▼ **Projet « Planète Walbaum, et toi tu fais quoi ? »**

Dans le cadre de ce projet, des ateliers et des actions de sensibilisation ont été organisés autour de grandes thématiques, telles que :

- Le recyclage des déchets (ateliers de création d'objets de décoration à partir de produits recyclables, initiation au compostage...);
- Les économies d'énergie (temps d'échange et jeu sur la consommation d'eau avec des intervenants du Grand Reims);
- L'alimentation (atelier jardinage, découverte fruits et légumes...).

Plusieurs rendez-vous et temps forts sont venus renforcer ces actions afin d'inciter à l'aménagement et à l'utilisation des espaces conviviaux et pédagogiques disponibles sur le territoire (pique-niques partagés, journée d'animation, ateliers, spectacle...). Près de 200 personnes ont été réunies autour de ce projet. Soutien du Grand Reims : 3 100 €.

▼ **Projet « Arc-en-ciel pour les Épinettes »**

Ce projet a permis aux habitants du secteur d'anticiper l'arrivée de la nouvelle maison de quartier Épinettes et de s'approprier les futurs locaux. Trois cycles d'activités ont été proposés, notamment aux élèves de l'école Paul Bert :

- Le premier était en lien avec la construction du bâtiment (fabrication d'une maquette par treize élèves de la classe de CE2) ;
- Le deuxième s'est déroulé autour de la cartographie des lieux et des usages (réunissant tous les mercredis après-midi un groupe de quinze adolescents du quartier) ;
- Le troisième était consacré à des ateliers de fabrication d'objets de décoration par groupes de petits et grands (34 parents et 50 enfants).

En partenariat avec l'association des Petits Débrouillards, cette initiative a su réunir les habitants autour d'un projet commun, ponctué de moments de convivialité tels qu'un repas partagé pour fêter l'arrivée du nouvel équipement (réunissant près de 160 personnes) et une journée portes ouvertes début décembre. Soutien du Grand Reims : 5 600 €.

7

quartiers prioritaires
du Contrat de Ville, représentant 18 %
de la population de Reims

115

projets sélectionnés
à la suite de l'appel à projets 2019

473 465 €

de financements accordés
aux porteurs de projet

▼ **Projet « Guidance Familiale – Sauvegarde de la Marne »**

Cette action de prévention avait pour objectif d'accompagner des parents en difficulté dans leur rôle éducatif. La prise en charge par les éducatrices de la Sauvegarde a concerné la famille dans sa globalité et a reposé sur la libre adhésion de chacune, selon trois principes :

- Une intervention individualisée avec une immersion au sein de la famille, sur des horaires adaptés,
- Une durée d'intervention limitée dans le temps (un an et demi maximum par famille),
- Un accompagnement des familles vers l'autonomie et la responsabilisation, avec un retour vers les dispositifs de droit commun.

En 2019 : 23 familles ont été suivies et 53 enfants accompagnés à l'échelle des sept quartiers prioritaires de la ville de Reims (Croix-Rouge, Wilson-Maison Blanche-Châtillons, Orgeval, Europe, Chalet-Solférino-Paul Petit, Walbaum, Épinettes-Maladrerie-Chemin des Bouchers). Soutien du Grand Reims : 15 000 €.

▼ **Projet « Dictée géante »**

Cette action avait pour objectif d'organiser, avec l'appui de Rachid Santaki (ancien éducateur sportif, journaliste, auteur et organisateur de dictées géantes pour tous), la dictée géante et intergénérationnelle qui s'est déroulée le jeudi 16 mai 2019 au sein du complexe René Tys en présence de 530 participants, dont 450 enfants des écoles de la ville de Reims. La manifestation a mobilisé autour de la maison de quartier Watteau une vingtaine d'associations (AFEV, Unis-Cité...) et fait venir un public diversifié, dont certains adultes en situation de handicap qui étaient accompagnés par l'association la Sève et le Rameau.

Soutien du Grand Reims : 5 600 €.

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE ADAPTÉE À CHAQUE BESOIN

Le Grand Reims a créé en 2019 de nouveaux dispositifs d'aide aux entreprises et revu les modalités d'accompagnement des start-up tout en entretenant sa dynamique en matière d'implantation d'activités et de création d'emplois.



▼ Aides aux entreprises

Suite à la publication en 2017 du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Communauté urbaine a signé en mai 2019, avec la région Grand Est, le Pacte offensive croissance emploi (POCE) qui en constitue la déclinaison opérationnelle. Cette convention a notamment permis au Grand Reims de créer deux dispositifs d'aide directe aux entreprises, articulés avec les actions de la Région en faveur des PME.

▼ Attractivité territoriale

C'est dans ce cadre également que l'Agence de développement économique de la Marne a été créée en novembre 2019. Elle constitue le premier niveau d'une réponse publique consolidée avec, comme missions principales, la détection des besoins, le suivi et l'accompagnement des entreprises, mais aussi la mise en place d'actions pour le développement des territoires. Ces missions sont menées en lien avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont la communauté urbaine du Grand Reims, les chambres consulaires et les partenaires économiques du territoire de la Marne. D'autre part, l'agence de développement économique Invest In Reims, outil au service de la stratégie de développement économique cofinancé par le Grand Reims, a permis l'implantation en 2019 de 31 nouveaux projets sur son territoire, représentant à terme 755 nouveaux emplois.

▼ Aéroport Reims-Prunay

L'aéroport de Reims-Prunay a connu en 2019 une légère progression de son activité, passant de 22 588 à 23 005 mouvements (+ 2 %). La délégation de service publique (DSP) en place a pris fin au 31 décembre 2019. Après une procédure de mise en concurrence, le contrat a été renouvelé pour la période 2020-2024 avec le groupe EDEIS, titulaire de la DSP précédente, qui exploite aujourd'hui une vingtaine d'aéroports en France.

Lors de son dernier audit des conditions d'homologations des aéroports (CHEA), la Direction générale de l'aviation civile a révélé des obstacles situés aux extrémités de la piste de l'aéroport dans la bande de piste et dans la trouée de décollage, obstacles constitués par la présence des routes départementales 931 et 944. Pour garantir la sécurité des usagers de l'aéroport et répondre à la réglementation, des études techniques faisant l'objet d'une convention entre le Grand Reims et le département de la Marne sont menées depuis deux ans. Un relevé topographique, une photogrammétrie aérienne, une étude géotechnique le long de la RD931 pour déterminer le niveau de la nappe phréatique et la nature des sols avec un carottage dans l'enrobé de la RD931 ont été réalisés. Ils devraient conduire à terme à envisager le dévoiement de la RD931.

Dans la zone aéroportuaire, le Grand Reims a entrepris la première tranche (environ 2/3) des travaux de rénovation de la dalle en bitume située devant les portes des hangars de l'entreprise NOVAE.

Plus de **23 000**
mouvements à l'aéroport ReimsPrunay

31
projets d'implantation
accompagnés par Invest in Reims



▼ Parcs d'activités

- Les travaux pour l'aménagement de la seconde tranche du parc d'activités de la Husselle 2, à Bétheny, ont été terminés en juin 2019. La commercialisation s'est traduite par 59 contacts et a permis de lancer les études sur treize lots, de valider cinq projets, ainsi que le dépôt de deux permis de construire et la signature de deux compromis de vente.
- Sur la Husselle 1, trois ventes ont été signées en 2019 pour une surface totale de 11 764 m². L'année a été marquée par le rachat du lot E (5 285 m²) au moyen de la clause de réméré, suite à l'abandon du projet par son propriétaire.
- Sur le parc d'activités « Sous les Vignes », à Bétheny, une vente a été signée pour un terrain de 96 501 m².
- Sur le parc d'activités de la Malle, à Saint-Brice-Courcelles, sept études de projets ont été engagées et une vente sera signée début 2020 représentant 5 450 m².
- La commercialisation du foncier au parc d'affaires de Reims Bezannes se poursuit avec une vente signée en 2019 pour 6 234 m². Il reste donc à céder 3 ha sous compromis et 12 ha immédiatement disponibles.
- Sur la Z.A du Val des Bois (Isles-sur-Suippe et Warmeriville), une vente a été signée pour 2 265 m².
- Deux parcs d'activités situés sur la commune de Pontfaverger seront prochainement ouverts à la commercialisation par le Grand Reims : Les Grands Prés (artisanal) et Les Platanes (commercial).
- Un prestataire a été recruté début 2019 pour la réalisation d'études préalables à la création d'une zone d'activités économiques en entrée Est de la commune de Fismes. Près de 34 000 € y ont été consacrés : étude d'accessibilité et étude de dimensionnement, schéma d'aménagement, pré-bilan d'opérations et planning prévisionnel des procédures.

▼ Territoire d'industrie

La démarche « Territoires d'Industrie » s'est poursuivie sur la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt avec le lancement de l'étude devant permettre une structuration opérationnelle et juridique de la plateforme. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2020.

▼ Innovation

Ayant rejoint fin 2018 le réseau régional #Incubation by SEMIA, INNOVACT a intégré sa méthodologie d'incubation et relancé en 2019 sa dynamique d'accompagnement des start-up sur le territoire du Grand Reims. Deux StarterClass ont été initiées, permettant l'incubation de 23 projets, dont 15 en incubation individuelle. Parallèlement, le Grand Reims a rejoint la gouvernance de l'agence régionale de l'innovation, « Grand E-Nov », dont une antenne est installée sur le parc d'affaires de Reims Bezannes.

17
transactions foncières
 (représentant plus de 15 ha)
 dans les parcs d'activités
 du Grand Reims
 (Agencia et CCI Marne compris)

UN NOUVEAU PAS VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Alors que le Grand Reims a adopté en 2019 son nouveau programme de prévention des déchets, les actions et les campagnes déjà initiées ont commencé à produire des résultats encourageants.

▼ Organisation de la compétence

Le Grand Reims assure la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au sein de la direction des Déchets et de la propreté. Le service de collecte est organisé à la fois avec une régie publique et des prestataires privés. La compétence « traitement » a été transférée partiellement au SYVALOM (Syndicat de valorisation des ordures ménagères) pour les territoires des ex-syndicats SYCODEC et SYCOMORE. Le Grand Reims est membre de ce syndicat départemental. Pour le territoire correspondant à l'ex-Reims Métropole, la compétence « traitement » reste exercée par le Grand Reims. Choisi en 2017 à la création de la Communauté urbaine, le taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) unique appliqué sur l'ensemble du territoire a été maintenu en 2019 à 7,08 %.

▼ Tri et récompenses

Avec la ville de Reims, le Grand Reims a expérimenté le dispositif Yoyo : une collecte innovante de bouteilles plastiques (et de canettes) lancée dans quatre quartiers denses de la ville où les taux de recyclage sont faibles. À partir de juin 2019, et pour une durée de 18 mois, les habitants de ces quartiers ont été invités à s'initier aux gestes du tri ou à les améliorer, moyennant un système de points dispensés pour encourager et récompenser leurs efforts.

▼ Prévention des déchets

Après une période d'élaboration puis une consultation de la population, le Grand Reims a validé par délibération du 26 septembre 2019 son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Celui-ci concrétise la volonté forte de la CUGR de continuer à promouvoir la prévention des déchets. Il est construit sur les six prochaines années autour de six thématiques desquelles découlent 21 actions. La démarche se met en place parallèlement au Contrat d'animation relais déchets économie circulaire signé avec l'ADEME et à d'autres programmes engagés depuis plusieurs années.

Les déchets en quelques chiffres

- 115 agents à la direction des Déchets et de la propreté
- 489 kg/an/hab de déchets collectés (contre 549 kg/an/hab pour un habitat de type urbain équivalent, selon l'ADEME). Parmi eux :
 - > ordures ménagères : 242 kg/an/hab. (moyenne nationale : 268 kg/an/hab.),
 - > tri sélectif : 55 kg/an/hab. (moyenne nationale : 49 kg/an/hab.),
 - > verre : 36 kg/an/hab. (moyenne nationale : 25 kg/an/hab.),
 - > déchetteries : 156 kg/an/hab. (moyenne nationale : 176 kg/an/hab.).



▼ Valorisation énergétique

La nouvelle convention pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique Rémival a démarré au 1^{er} janvier 2018 par la réalisation de travaux importants (près de 10 M €), essentiellement destinés à l'amélioration des performances énergétiques de l'installation (58 % en 2018 et 74 % en 2019). Ces travaux ont été réceptionnés en 2019 avec notamment un nouveau groupe turbo alternateur permettant de produire de l'électricité sur le réseau ENEDIS. Rémival satisfait ainsi aux exigences environnementales les plus strictes et relève désormais du tarif le plus performant de sa catégorie pour la Taxe générale d'activité polluante (TGAP).

▼ Déchets professionnels

La mise en œuvre d'un accueil payant harmonisé pour les professionnels sur 15 des 20 déchetteries du Grand Reims a entraîné la signature de 558 conventions, soit 18,7 % de plus qu'en 2018. Ils disposent ainsi de points de gestion de leurs déchets accessibles sur l'ensemble du territoire, sous certaines conditions techniques et financières.

▼ Composteurs partagés

Le déploiement des composteurs partagés s'est accéléré sur la ville de Reims avec, en 2019, plus de vingt sites référencés, propices au développement d'actions exemplaires pour la gestion des biodéchets. Ce sont ainsi près de 500 foyers qui se mobilisent autour de ce projet.

▼ Évolution des tonnages

Près de 143 990 tonnes de déchets ont été collectées en 2019, soit une baisse de 1 % (1 400 tonnes de déchets en moins) par rapport à 2018. Dans le détail, les ordures ménagères ont baissé d'1,9 % et le tri de 0,5 %. Cette baisse encourageante, surtout observée sur les ordures ménagères, peut s'interpréter, avec une certaine réserve, comme l'effet d'une sensibilisation plus forte de la population aux questions de prévention et de réduction des déchets. Dans **Trois facteurs peuvent également aider à l'expliquer :**

- Le contexte national de communication et de discussion sur la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire et sur le projet de consigne pour les bouteilles plastiques ;
- Les informations diffusées par le Grand Reims lors de la construction et de la validation de son PLPDMA ;
- La communication importante pour le lancement de la collecte des bouteilles plastiques et des composteurs partagés.

Au niveau des autres flux, il a été constaté une augmentation des collectes du verre de plus de 150 tonnes, qui peut s'expliquer par une sensibilisation accrue, notamment avec la campagne de communication autour de ce geste et de l'opération de solidarité corrélée, qui prévoit le reversement à des associations d'une partie des économies financières générées.

REPENSER, OPTIMISER ET PROTÉGER LA RESSOURCE

Appliqué à maintenir dans la durée la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le Grand Reims modernise ses infrastructures et développe de nouveaux projets pour préserver l'avenir sans se départir d'une bonne maîtrise des coûts.



▼ Préservation des ressources en eau

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la cellule « Protection de la ressource en eau » de la direction de l'Eau et de l'assainissement met en place des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de concertation afin de faire évoluer les pratiques à proximité des captages et de préserver la qualité de l'eau des rivières et des nappes d'eau souterraines. Ce volet d'actions s'est renforcé en 2019 avec :

- La signature d'un contrat « animation et protection de la ressource 2019-2024 » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à la Foire de Châlons-en-Champagne, le 30 août 2019.
- Le lancement le 28 août 2019, à Sermiers, du label « Je protège l'eau du Grand Reims » qui a pour but de susciter et de valoriser les bonnes pratiques sur le territoire.

▼ Modernisation des services

Depuis avril 2019, les usagers peuvent enregistrer leurs coordonnées via le formulaire dédié et sécurisé : « Je souhaite être alerté » sur le site eau.grandreims.fr, et recevoir ainsi les alertes concernant leur alimentation en eau par téléphone, SMS ou mail en cas d'incident et selon la criticité de celui-ci.

En juillet 2019, le nouvel espace client a été mis en ligne avec une offre de services dématérialisés renforcée et optimisée.

- 42 sites de captage d'eau potable
- 1 500 km de réseau d'eau potable
- plus de 90 000 compteurs de distribution chez les abonnés
- 900 km de réseaux d'eaux usées
- 50 stations d'épuration
- 17 M € d'investissements par an en assainissement et 13 M € en eau potable.
- Plus de 17 millions de m³ prélevés dans les nappes phréatiques pour la distribution d'eau potable.
- 18 millions de m³ d'effluents traités par la station d'épuration de Saint-Brice-Courcelles (couvrant 80 % de la population du Grand Reims)
- Plus de 70 % du parc des compteurs est équipé de têtes émettrices radio facilitant et sécurisant le relevé des compteurs d'eau pour une facturation au plus juste, sans intervention chez l'utilisateur.



Investissements pour l'avenir

Les communes de Chenay, Merfy, Trigny, sont désormais alimentées par les captages situés à Auménancourt et Avaux pour permettre aux habitants de bénéficier d'une eau de meilleure qualité.

Pour améliorer la qualité de l'eau de Chaumuzy et Marfaux, l'interconnexion à la ressource du Rouillat est opérationnelle. Une deuxième phase consistant à sécuriser l'alimentation du Rouillat, via une interconnexion sur Reims, sera finalisée en 2020.

Un nouveau réservoir en eau potable a été construit à Warmeriville et la réhabilitation des réservoirs de Sept-Saulx s'est achevée en 2019.

Après les communes de Courville, Mont-sur-Courville et Lavannes, les travaux de mise en place des réseaux d'assainissement collectif ont été engagés sur les communes de Saint-Gilles et de Bourgogne-Fresne. Les eaux usées collectées seront prises en charge respectivement par les stations de traitement de Fismes et de Reims.

Les travaux et l'accompagnement des particuliers dans la mise en conformité de leurs installations d'assainissement individuel (sur fosse) se poursuivent à Unchair, Hourges, Lagery, Poilly, Marfaux et Val-de-Vesle.

Qualité de vie et respect du grand cycle de l'eau

L'intensification des événements pluvieux liés au réchauffement climatique et l'imperméabilisation des sols dans les secteurs urbanisés génèrent une augmentation de l'écoulement des eaux de pluie en surface, accentuant le risque d'inondation, de saturation des réseaux et des stations d'épuration, de dégradation des milieux aquatiques et de déclin de la biodiversité.

Partant du principe que l'eau de pluie est aussi une ressource précieuse, source de fraîcheur et de vie, le Grand Reims s'empare de cette problématique comme d'une opportunité pour intégrer la gestion des eaux de pluie au démarrage de tout projet d'aménagement afin de penser l'urbanisation future sous l'angle durable. Couvrant les 143 communes, ce projet a été lancé en avril 2019 et devrait aboutir à la rédaction d'outils réglementaires (le schéma directeur et de zonage), mais aussi techniques et pratiques pour accompagner au mieux les maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'aménagement.

Avec des installations comme AZHUREV près de la station d'épuration de Reims, ou le parc de la Roselière à Bezannes, le Grand Reims montre l'exemple. Le projet AZHUREV, zone humide artificielle de 6 ha en aval de la station de traitement des eaux usées de Reims, est en phase d'expérimentation depuis 2018. Quant au parc de la Roselière, il assure une fonction technique de régulation d'une grande partie des eaux pluviales de la ZAC de Bezannes, mais également des fonctions écologiques et paysagères grâce à une lagune en eau permanente.

LE GRAND REIMS, UN ACTEUR-CLÉ DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Au travers du nouveau PLH (Programme local de l'habitat) adopté en 2019, de la délégation des aides à la pierre ou des dispositifs en faveur de l'accession ou de l'amélioration de l'habitat, le Grand Reims joue un rôle central dans le domaine du logement.



◀ Un nouveau PLH

Le Programme local de l'habitat 2019-2024 a été adopté définitivement le 27 juin 2019 et est exécutoire depuis le 28 août 2019. Il a été élaboré en concertation avec les élus des pôles territoriaux.

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Calibrer la construction neuve en accord avec le projet de territoire et les objectifs définis (production de 1 500 logements annuels, répartis en fonction de l'armature territoriale). Tous les segments sont concernés : logement locatif social, logement privé, logement étudiants, seniors, habitat adapté pour les gens du voyage, pension de famille, résidence sociale...
- Rechercher un meilleur équilibre territorial : rééquilibrer l'offre locative sociale et développer l'accession à la propriété, notamment dans la ville centre, et rééquilibrer l'occupation sociale à l'échelle des quartiers en lien avec le NPRU (Nouveau programme de renouvellement urbain) et la stratégie de peuplement.
- Préserver l'attractivité du parc existant en anticipant et en accompagnant sa transformation : réhabilitation du parc social dans le cadre du NPRU (Nouveau programme de renouvellement urbain) et du parc privé à travers les dispositifs OPAH, PIG (Programme d'intérêt général) à venir...
- Proposer un PLH adapté à la diversité du territoire : un PLH « à tiroirs » qui permet à la fois de définir un projet commun et de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

◀ Stratégie de peuplement

Depuis la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi « ALUR ») de 2014 et la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (dite « LEC ») de 2017, le Grand Reims est chef de file dans l'élaboration d'une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale, visant la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires. C'est dans ce cadre que la Convention intercommunale d'attribution (CIA) a été validée par délibération du Conseil communautaire le 27 juin 2019 et a reçu un avis favorable du comité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), en octobre 2019. Cette convention définit les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux ainsi que les engagements des principaux acteurs permettant la mise en œuvre de ces orientations.

◀ Parc ancien

La convention d'Opération programmée d'amélioration de l'OPAH, signée en 2015 par l'État, l'Anah et Reims Métropole, et prorogée jusqu'en fin 2020, a permis la mise en place d'un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés dans certaines conditions. Le COMAL-SOLIHA- 51 (Comité marnais d'amélioration du logement / Fédération Solidaires pour l'habitat) en assure les missions de suivi et d'animation. L'objectif était de traiter sur la durée de l'OPAH 431 logements à l'échelle des seize communes qui composaient l'ex-Reims Métropole. En 2019, 133 dossiers ont été acceptés, pour un montant total de subventions notifiées de 257 117 €.

879 000 €

attribués par la collectivité pour soutenir
l'accession à la propriété



▼ Copropriétés fragiles

Le dispositif de Veille et d'observation des copropriétés (VOC), a permis d'identifier les quatre copropriétés Coubertin, situées dans le quartier Orgeval, comme présentant des signes de fragilité. L'étude pré-opérationnelle réalisée en 2019 a permis de confirmer la nécessité de déployer un dispositif d'aide dédié à ces copropriétés et, en lien notamment avec les services de l'ANAH, de définir une OPAH.

▼ Maison de l'Habitat

Conformément à la loi ALUR, une « Maison de l'habitat » a ouvert ses portes à Reims début 2019, sous forme associative. Le Grand Reims est l'un des membres de cette association, avec notamment les principaux bailleurs rémois et Action Logement. En plus de ses missions d'accueil, d'information et d'enregistrement des demandes de logement social, elle reprend les missions du BALS (Bureau d'accueil au logement social).

▼ Accession

En 2019, 174 dossiers de demandes de subventions pour l'accession à la propriété ont été instruits, pour un montant total de subventions notifiées de 879 000 €.

▼ La délégation de compétences des aides à la pierre

Couvrant initialement la période 2013-2018, la convention de délégation des aides à la pierre entre l'État et le Grand Reims a été prorogée une seconde fois, portant ainsi son échéance au 31 décembre 2020.

Secteur social

L'enveloppe de crédits alloués par l'État au Grand Reims en faveur du logement locatif social en 2019 se montait à 73 200 € pour la réalisation de 52 logements locatifs sociaux sur le territoire et la démolition de quatre logements locatifs sociaux à Courcy.

La part des logements relevant du champ de l'accession sociale à la propriété (PSLA) et du locatif intermédiaire (LLI) - principalement situés sur les communes de Reims, Cormontreuil et Tinquieux - tend à augmenter.

À l'inverse, la part des logements locatifs sociaux agréés sur la ville de Reims en 2019 tend à diminuer (moins de 20 % de l'ensemble des logements agréés, soit dix logements sur 52).

Secteur privé

En 2019, l'enveloppe financière des crédits de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) destinée au parc privé s'est élevée à près d'1,4 M € (prime « Habiter mieux » du Fonds d'aide à la rénovation thermique de l'État inclus, hors ingénierie), ce qui a permis de traiter 284 logements.

Les aides de l'ANAH ont été complétées par celles du Grand Reims à hauteur de 257 117 € en 2019, pour 133 subventions accordées dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat privé ancien.

133

logements rénovés dans le cadre de l'OPAH

UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE

Si 2018 était qualifiée par l'ensemble des professionnels du tourisme rémois comme excellente, l'année 2019 a confirmé cette tendance.



Agenda favorable

La qualité de l'offre événementielle culturelle (nouveau spectacle Regalia...) et sportive internationale (Coupe du Monde de football féminin de la FIFA™, Tour de France...) a profité à la destination Reims. Cette dynamique a contrebalancé les freins conjoncturels (grèves, manifestations) dont on a pu observer certains effets sur l'ensemble du territoire national. Les visiteurs français, de plus en plus mobiles sur leur propre territoire, ont pris le flambeau de la croissance de l'activité.

Phare de Verzenay

Monument emblématique de la Montagne de Reims et du vignoble champenois, le phare de Verzenay a fêté ses 110 ans en 2019. Pour célébrer cet anniversaire et intéresser le public à son étonnante histoire qui a commencé en 1909, le Grand Reims a préparé une exposition pour 2020 et édité des cartes postales et une affiche collector.



Fers de lance

La fréquentation de la cathédrale Notre-Dame (+12 %) est le symbole le plus éloquent de la croissance enregistrée en 2019. L'autre fer de lance du tourisme rémois, l'œnotourisme, n'est pas en reste, puisque les Maisons de champagne affichent 5 % de progression en nombre de visiteurs. Enfin, malgré l'important développement d'une offre d'hébergement alternative, on note une évolution du nombre de nuitées de + 2,2 %, avec un taux d'occupation supérieur à 70 %.





◀ Signalétique patrimoniale

Financé en 2019 par le Grand Reims, le déploiement à Reims d'une nouvelle signalétique patrimoniale et touristique a été organisé en deux temps : l'implantation au printemps de nouveaux totems trilingues complétés via les QR Code par des contenus et des images accessibles, puis la mise en place à l'automne de cinq nouveaux circuits touristiques thématiques : la cité des Sacres, sur les pas de l'Art-déco, architecture contemporaine et un double parcours cité du champagne (centre-ville et colline Saint-Nicaise/Patrimoine mondial).

◀ Hôtellerie de plein air

Le Grand Reims a attribué en juillet 2019 la concession de service public relative à son projet d'hôtellerie de plein air quatre étoiles. Il devait être aménagé et exploité à proximité du château de la Malle, sur la commune de Saint-Brice-Courcelles, sur une surface de près de 6 ha avec une prévision d'ouverture en juillet 2020. Suite à la défaillance économique de l'opérateur choisi, le projet n'a pu aboutir comme prévu.



950 000 €

investis dans la nouvelle signalétique patrimoniale et touristique de Reims

1,6

million d'entrées dans la Cathédrale : nouveau record

+ 5 %

de visites dans les Maisons de champagne

+ 2,2 %

de nuitées dans l'hôtellerie

SUR TOUS LES FRONTS À LA FOIS : DE LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCONOMIE

Alors que son premier Plan climat air énergie territorial (PCAET) est en cours d'élaboration, le Grand Reims maintient la pression dans la lutte contre le bruit, pour la qualité de l'air et la préservation de la biodiversité, et participe au développement de la bioéconomie.



▼ Climat et énergie

Le 25 septembre 2019, le Grand Reims a organisé les Assises de l'Énergie qui ont été l'occasion de présenter son Schéma d'orientation énergétique. Au dernier trimestre, la CUGR a donné le coup d'envoi du projet d'élaboration de son premier Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui fixera les orientations environnementales dans l'ensemble de ses politiques publiques pour six ans et sera doublé d'une évaluation environnementale stratégique.

▼ Bruit

L'opération « Résorber les points noirs du bruit » s'est poursuivie en 2019 avec la signature de 14 nouvelles conventions permettant d'améliorer le confort sonore des habitants les plus impactés. La communauté urbaine du Grand Reims s'est également focalisée sur le bruit inhérent au trafic poids-lourds généré lors de la campagne betteravière.

▼ Air

2019 a été en outre une année de consolidation des connaissances sur la qualité de l'air de notre territoire avec la réalisation de deux études : l'une sur le centre-ville de Reims pour mesurer l'incidence de la « zone 30 », l'autre sur la Coulée verte pour disposer d'informations sur la composition de l'air au droit de ce secteur très fréquenté par les habitants.

Ces études alimenteront celle, environnementale, de la Zone à faibles émissions mobilité (ZFEM). Ce dispositif, soutenu par l'État, est destiné à faire baisser les émissions de polluants atmosphériques liés à la circulation automobile, notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants. En octobre 2019, il a été décidé d'étendre les hypothèses d'études aux véhicules particuliers les plus polluants et à la traversée urbaine de Reims (voie Taittinger), source majeure de pollution automobile.

▼ Sensibilisation du public

La Semaine européenne du développement durable a eu lieu du 30 mai au 5 juin 2019. Cet événement a permis de présenter et de valoriser les actions mises en place sur le territoire du Grand Reims en matière de développement durable et de transition écologique. Plus d'une cinquantaine d'animations ont été proposées au grand public, dont l'inauguration de la 150^e ruche urbaine installée au Cryptoportique de Reims dans le cadre du programme apicole du Grand Reims.





▼ Biodiversité

Dans la lignée du dispositif d'aide pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims, la Communauté urbaine a techniquement et financièrement accompagné en 2019 quatre communes et une association. Cet accompagnement s'est traduit par la réalisation d'aménagements contribuant au renforcement du patrimoine naturel du territoire :

- À Chamery : réhabilitation de la place du Jard avec la création d'une aire de jeux et d'un jardin des sens.
- À Courlandon : acquisition et réhabilitation d'un verger au centre du village.
- À Rilly-la-Montagne : installation d'une cuve de récupération des eaux de source pour l'arrosage des espaces verts communaux.
- À Janvry : réalisation d'un aménagement paysager à l'entrée du village.
- au Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne : réalisation d'un observatoire de la biodiversité et de son accès sur la Réserve naturelle régionale du marais des Trous de Leu (communes de Taissy et Reims).

Bioéconomie

Le Grand Reims est engagé auprès des chaires d'enseignement et de recherche basées au Centre européen de biotechnologie et de bioéconomie (CEBB), qui mettent leur expertise au service des projets innovants. 2019 a été principalement marquée par le renouvellement pour la période 2019-2026 de son soutien à la chaire d'AgroParis Tech, devenue Unité de recherche et développement agro-biotechnologies industrielles (URD ABI). Dans le même temps, le Grand Reims prépare le renouvellement de la convention qui le lie à l'école CentraleSupélec, avec le département de la Marne et la région Grand Est, pour le financement de sa chaire de Biotechnologie sur la période 2020-2026. Par ailleurs, la bioraffinerie de Bazancourt-Pomacle a été labellisée « Territoire d'industrie » par le Conseil national de l'industrie, présidé par le Premier ministre, ce qui a donné lieu à la signature d'un contrat avec l'État, la Région et 26 autres partenaires fin août 2019. Ce contrat se décline en seize projets dont il doit permettre le cofinancement. Parmi ceux-ci figure la « mise en place d'une gouvernance de la bioraffinerie de Bazancourt-Pomacle et le renforcement des synergies », qui fait l'objet d'une étude par un prestataire choisi à l'issue d'une consultation menée fin 2019.

14

nouvelles conventions signées dans le cadre de l'opération « Résorber les points noirs du bruit »

1,2 M €

au service de l'URD ABI AgroParis Tech

42 000 €

attribués par le Grand Reims au titre du dispositif d'aide pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

L'ENTAME DU NOUVEAU PROGRAMME

L'année 2019 est marquée par la signature, le 19 décembre, de la convention du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) de Reims. Il couvre quatre quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Croix-Rouge et Orgeval (quartiers d'intérêt national), les Châtillons et Europe (quartiers d'intérêt régional).



◀ Champ d'intervention

Dans ce cadre, le Grand Reims intervient notamment sur des espaces publics majeurs au titre de ses compétences voirie et réseaux : place des Argonautes (Châtillons), secteurs Taittinger, Pays de France et Croix-du-Sud (Croix-Rouge), place de Fermat (Orgeval, travaux démarrés en 2018), place Jean Moulin (Europe). Le Grand Reims porte également les études urbaines et de développement économique ainsi que la concertation avec les habitants, conjointement avec la ville de Reims et les bailleurs sociaux. Ainsi, sur les quartiers Croix-Rouge, Orgeval et Châtillons, il a notamment organisé le suivi des plans de relogement préalables aux démolitions d'immeubles.

370 M €

à investir au total sur les

4

quartiers prioritaires dont

46.8 M€

par le Grand Reims

◀ Récapitulatif

Les travaux réalisés en 2019 concernent principalement :

- L'aménagement du cœur de la place Pierre de Fermat, faisant le lien avec la place Simone de Beauvoir, ses commerces (pharmacie La Poste) et ses services (maison de santé, centre de soins infirmiers et maison de quartier), développant ainsi une nouvelle centralité de quartier aux abords de la station de tramway.
- L'aménagement des espaces publics attenants à la maison de quartier des Épinettes (parvis, stationnements, voiries et réseaux divers) dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain.
- Le réaménagement de la rue Raoul Dufy, pour l'éloigner des entrées d'immeuble, offrir davantage de stationnement, de sécurité et des cheminements plus lisibles.

La maison de quartier des Épinettes, route de





◀ Quartier par quartier

Quartier Orgeval

Pour la place de Fermat, le Grand Reims est intervenu sur la desserte publique et les accès liés à la création de l'espace vert central. Des travaux de dévoiement et de reprise des réseaux divers (eaux usées, eaux pluviales et éclairage public) ont été réalisés, en lien notamment avec la sécurisation de la place via le déploiement d'une seconde caméra de vidéoprotection.

Les travaux de rénovation de l'esplanade Pierre de Fermat (dalle haute devant les commerces et services) ont été engagés (phase 2). Ce chantier sera finalisé avec l'aménagement des abords de la station de tramway, suite à la démolition de douze logements (phase 3 – à définir).

Quartier Epinettes

Sur le secteur Sainte-Thérèse, les interventions du Grand Reims portent sur l'ensemble des voiries et des réseaux. En 2019, les travaux du parvis Sainte-Thérèse desservant les lieux de culte et la future maison de quartier ont été achevés. L'équipement public a été livré. La fin des travaux est prévue en 2021, avec l'aménagement des espaces publics liés à la livraison des 30 nouveaux logements en accession sociale, construits par le bailleur Plurial Novilia.

Quartier Croix-Rouge

Le Grand Reims est intervenu pour reconfigurer la rue Raoul Dufy (partie haute), de manière à éloigner la rue des appartements voisins, et à sécuriser les différents flux (piétons / voiture / secours) sur le secteur. Ces travaux de voirie et de réseaux divers (eaux usées, eaux pluviales et éclairage public) ont été réalisés en lien avec les travaux de résidentialisation effectués ou projetés par les bailleurs sur les deux rives de la rue Dufy. Par ailleurs, les études préalables aux travaux 2020 ont été menées à bien en interne.

de Witry à Reims.



Quartier Europe

Le Grand Reims a accompagné les premiers travaux du Foyer Rémois sur le centre commercial Jean Moulin, avec la réorganisation de l'éclairage public et de la vidéoprotection, préalablement à la démolition des préaux par le bailleur.

LA PART BELLE AUX INVESTISSEMENTS

Pour son troisième exercice, dernier du mandat, le Grand Reims est à nouveau parvenu à contenir les dépenses de fonctionnement du budget principal, malgré l'impact financier du transfert de la compétence périscolaire et extrascolaire sur le pôle territorial Fismes Ardre et Vesle. Ces efforts lui ont permis d'augmenter massivement ses investissements tout en réduisant sa dette.

◀ Budget principal

Dette en baisse

- L'encours de dette, incluant la dette globalisée non transférable des communes, s'élevait au 1^{er} janvier 2019 à 96,2 M €. Il est passé, au 31 décembre 2019, à 94 M €, soit une baisse de plus de 2 M €. Cette baisse confirme la trajectoire de désendettement engagée en 2017, permettant ainsi à la Communauté urbaine du Grand Reims de baisser l'encours du budget principal de 27 M € en trois ans.
- Conséquence : sa capacité de désendettement continue de s'améliorer. Elle atteint, au 31 décembre 2019, 1,81 année. Ce niveau extrêmement bas est le gage d'une situation financière particulière saine.

Dépenses stables

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont stables, particulièrement grâce aux efforts menés sur les charges à caractère général (- 1 M €). Une nouvelle fois, le contrat financier signé avec l'État, qui limitait l'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % par an, a été pleinement respecté. En effet, celles-ci, au 31 décembre 2019, se situaient à près de 4,5 M € sous le plafond fixé par l'État pour l'exercice budgétaire 2019.

Recettes rabaîtées

- Les dotations versées par l'État ont connu une nouvelle baisse en 2019 (- 0,6 M €). La Dotation globale de fonctionnement s'élève à 35,09 M €. Les recettes fiscales totales représentent 57 % des recettes de fonctionnement du budget principal, incluant 0,9 M € au titre du Fonds de péréquation intercommunal et communal, lui-même en baisse par rapport à 2018 (- 0,65 M €)
- Ces recettes financent les charges générales liées au fonctionnement de l'institution. Elles couvrent également les reversements financiers de la Communauté urbaine aux communes de l'agglomération (42 M €), ainsi que sa participation au Service départemental d'incendie et de secours (12,2 M €), à l'Office de tourisme (0,9 M €) ou à l'École supérieure d'art et de design (2,4 M €). Elles permettent enfin de renforcer le rayonnement du territoire au travers du soutien à AgroParisTech, à l'URCA (Université Reims Champagne-Ardenne), à Sciences Po, à NEOMA Business School ainsi qu'aux structures de développement économique Invest in Reims ou Semia.

Bilan social

L'effectif total de l'administration du Grand Reims au 31 décembre 2019 est de 1 495 agents (hors vacataires et contrats privés), dont 871 femmes et 624 hommes. Les agents permanents sont au nombre de 1 352, dont 1 243 titulaires et 109 contractuels.

L'âge moyen est de 46 ans. Sur les 1 495 agents, 279 travaillent à temps incomplet. Il y a eu 103 avancements de grade en 2019 pour 54 femmes et 49 hommes.

Le coût 2019 de la formation (dont cotisation Centre national de la fonction publique territoriale) s'est élevé à 736 654 € pour 35 078 heures. 60 recrutements en externe et 39 recrutements en interne ont été effectués.

Enfin, le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés de la collectivité est de 6,10 %.



▼ Principaux budgets annexes

Ordures ménagères

Les recettes totales s'élèvent à 33 M €, dont la TEOM qui représente 25,6 M € en 2019. Elles ne couvrent pas les dépenses totales qui, en 2019, s'élevaient à 33,3 M €. Les excédents cumulés permettent néanmoins d'assurer un résultat de clôture encore excédentaire.

Eau et assainissement

La création de la Communauté urbaine a permis de dégager des capacités d'investissement importantes sur tous les territoires, tout en mettant en œuvre une politique de baisse du prix de l'eau.

Transports

Grâce à l'attention portée au contrat de délégation des transports publics sur l'ancien territoire de Reims Métropole (Citura) et malgré le lissage des taux du Versement transport, ce budget est équilibré.

▼ Tous budgets confondus

Investissements diversifiés

- Malgré une baisse des dotations de l'État, la Communauté urbaine du Grand Reims a vu son niveau d'investissement s'établir à 109,2 M € en 2019, dont 76,8 M € sur le seul budget principal. Au global, l'investissement augmente de près de 9 M € par rapport à 2018.

- Parmi les compétences majeures du Grand Reims, les dépenses réalisées concernent : la voirie et l'éclairage public (39 M €), l'eau et l'assainissement (18,7 M €), les travaux sur les réseaux d'eau pluviale (5,9 M €), les affaires scolaires et la petite enfance (6,1 M €), l'enseignement supérieur, le développement économique et l'aménagement des espaces publics (12,6 M €).

- Afin de renforcer l'attractivité du territoire, une attention particulière a été portée à l'aménagement de l'espace communautaire au travers, par exemple, de la Coulée verte et du développement du haut débit (2 M €), mais également au travers de structures touristiques comme le Phare de Verzenay ou le camping de Val de Vesle.

- Par ailleurs, plus de 4 M € ont été investis au bénéfice de la Politique de la Ville et des programmes de rénovation des quartiers prioritaires de la ville de Reims.

Dettes sécurisées

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 s'élève à 140,8 M € (contre 145,8 M € l'année précédente), avec 99,1 % de la dette classée A1 (très sécurisée) dans la classification Gissler. Le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims, fin décembre 2019, s'élevait à 1,65 %.



UN INVESTISSEMENT POUR LE PRÉSENT ET POUR L'AVENIR

Contribuant à la vitalité, à l'attractivité et à l'avenir du territoire, les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les chercheurs reçoivent un fort soutien du Grand Reims.

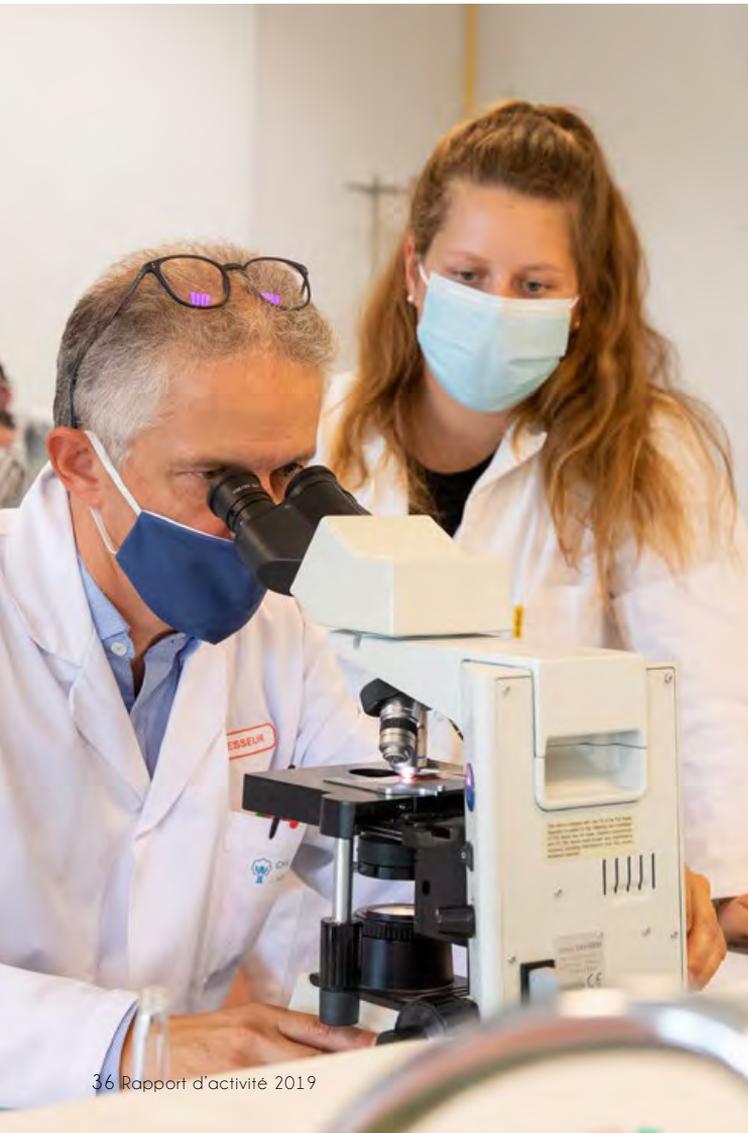
◀ Effectifs stables

Les effectifs étudiants se maintiennent en 2019 avec près de 31 800 étudiants pour l'année universitaire 2019-2020. La Communauté urbaine, en étroite collaboration avec la Ville, poursuit son soutien au CROUS de Reims et participe au fonctionnement et au développement des principaux établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), l'École supérieure d'arts et de design (ESAD), NEOMA Business School et le collège universitaire de Sciences Po.

◀ Un soutien diversifié

En 2019, le Grand Reims a orienté son soutien vers :
L'investissement dans les campus rémois, en particulier le projet campus 3.0 de l'URCA, avec la validation du futur pôle santé (restructuration et construction de bâtiments pour regrouper les espaces d'enseignement de médecine, pharmacie et d'odontologie) et les premières études relatives à l'extension de l'école d'ingénieurs ESIReims ;

- L'entrepreneuriat étudiant et le lien avec les entreprises : incubateurs de projets étudiants (URCA, ESAD, NEOMA BS), stage-dating du 6 février... ;
- La recherche et l'innovation : allocations doctorales, chaires de l'URCA et de l'ESAD, centre européen d'expertise et actions de pédagogie innovante de NEOMA BS ;
- L'ouverture à l'international : coopérations entre établissements, parcours et accompagnement des étudiants internationaux ;
- L'accueil des étudiants et leur vie sociale et culturelle : guichet unique Reims Campus de rentrée universitaire, édition du guide de l'étudiant, soutien au centre culturel du CROUS... ;
- Les actions liées au logement étudiant : journée du logement étudiant du 8 juin 2019, mise en place, avec l'Agence d'Urbanisme, de l'Observatoire territorial du logement étudiant ;
- Les projets de CSTI (Culture scientifique, technique et industrielle) : organisation, en partenariat avec le Planétarium, d'un Village des sciences pendant la Fête de la science et itinérance d'une exposition interactive dédiée à la valorisation des agroressources.



31 800

étudiants

Plus de **4 M €**

de soutien au monde de l'enseignement supérieur

UN TERRITOIRE DE MIEUX EN MIEUX CONNECTÉ

Grâce au déploiement en cours de la fibre optique, le très haut débit entre progressivement dans les établissements publics, les collèges, les entreprises et les foyers du Grand Reims.

▼ La fibre en deux temps

Sur le territoire de la Communauté urbaine, le réseau de fibre optique se déploie actuellement jusqu'au domicile des abonnés selon deux logiques d'intervention :

- Sur une zone d'habitat dense composée de six communes (Reims, Bezannes, Bétheny, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux), dite zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement lancé par l'État en 2010-2011 pour le déploiement de la fibre optique), où l'opérateur Orange est conventionné par l'État pour déployer les infrastructures existantes, sans financement public et ce d'ici fin 2020. Afin de faciliter ce déploiement, la Communauté urbaine a consenti en 2019 la location de ses infrastructures de génie civil.
- Sur le reste du territoire, par l'intervention des pouvoirs publics au travers d'un Réseau d'initiative publique coordonné par la région Grand Est.

Le réseau public régional LOSANGE, cofinancé par la Communauté urbaine à hauteur de 4 millions d'euros sur cinq ans, concerne 137 communes sur le Grand Reims. Entamés en 2019, les études et travaux de desserte se poursuivront jusque fin 2023.

▼ Par Jupiter

- Construit par la Communauté urbaine, le réseau public JUPITER (à très haut débit en fibre optique) poursuit son développement. Quinze opérateurs privés y ont accès. Depuis fin 2019, des offres de location de fourreaux sont disponibles afin que les opérateurs puissent déployer leur fibre dans les zones d'activité.
- C'est également par l'intermédiaire du réseau Jupiter que de nouveaux équipements ont pu être reliés à la fibre comme les collèges rémois Maryse Bastié, Université et Georges Braque (sur financement du département de la Marne), l'Hôtel le Vergeur, des bornes escamotables place d'Erlon, sept carrefours à feux, des caméras de vidéoprotection urbaine, la patinoire Albert 1^{er}, les piscines Orgeval et Talleyrand, mais aussi le pôle territorial Champagne Vesle et le collège de Gueux ainsi que l'Université Reims Champagne-Ardenne.

640 690 m

de fibre louée aux opérateurs
via la boucle Jupiter

dont **54 431 m**

supplémentaires en 2019

Plus de **30** nouvelles entreprises
raccordées en 2019

DES INTERVENTIONS EN HAUSSE

Géré par le Grand Reims, le corps des sapeurs-pompiers volontaires a été davantage sollicité en 2019 qu'en 2018. Une progression qui correspond à la tendance générale dans le département.

▼ Répartition

Le corps communautaire des sapeurs-pompiers volontaires est composé de 400 femmes et hommes répartis sur les 34 centres du territoire. Près de 1 900 interventions ont été réalisées en 2019. Plus de la moitié d'entre-elles concernent le secours à personnes. Les autres interventions se répartissent entre la lutte contre l'incendie, la destruction d'insectes et quelques opérations diverses. La Communauté urbaine a maintenu en 2019 son effort financier en direction des sapeurs-pompiers, tant pour l'achat de matériel et d'équipements individuels que pour le renouvellement de véhicules et l'entretien des centres.

▼ Complémentaires

Le corps communautaire est exclusivement composé de sapeurs-pompiers volontaires. S'ils ne relèvent pas du même statut que les sapeurs-pompiers professionnels attachés au SDIS, ils travaillent régulièrement avec eux, se forment avec eux, se retrouvent en intervention avec eux. Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la communauté. Il contribue directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au SDIS ou aux services de l'État. De très nombreux pompiers ont été volontaires avant de passer le concours pour devenir professionnels.

▼ Nouveau centre de secours

Dans le cadre d'une convention de participation financière signée avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Marne, le Grand Reims contribue aux côtés du Département à la construction d'un nouveau centre de secours à Cormicy.

34
centres

400
personnels

Près de **1 900**
interventions
(contre plus de 1 200 en 2018)

300 000 €
de budget à la charge du Grand Reims



UNE STRATÉGIE ADAPTÉE AU PÉRIMÈTRE DU GRAND REIMS

2019 est la première année d'application à l'ensemble du territoire du Grand Reims de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée par la Communauté urbaine.

▼ Une nouvelle convention

Adoptée lors du Conseil communautaire du 22 novembre 2018, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2018-2021 du Grand Reims a été signée le 11 janvier 2019 par le préfet de la Marne, le procureur de la République de Reims, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux rémois et la présidente du Grand Reims, en présence du Maire de Reims. Cette stratégie, coordonnée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), s'appuie sur une gouvernance adaptée à la nouvelle organisation de la Communauté urbaine élargie à 143 communes.

▼ Appel à projets volet CISPD

L'accompagnement et l'action du CISPD se traduisent de façon opérationnelle, notamment à travers un appel à projets adossé chaque année à celui du Contrat de ville du Grand Reims. On note en 2019 une augmentation du nombre de projets acceptés et de l'enveloppe globale accordée.

▼ Les priorités

Elles s'organisent autour de trois axes :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique.
- Développer la coordination des actions de prévention de la délinquance.
- Mettre en œuvre un plan d'action spécifique sur la problématique des gens du voyage.

▼ Le plan d'action

Décliné en fiches action, il vise à :

- Consolider ou adapter les actions préventives, spécifiquement en faveur des quartiers prioritaires rémois.
- Répondre à des situations spécifiques et/ou particulièrement préoccupantes, notamment en matière de violences faites aux femmes et de violences intrafamiliales.
- Prendre en compte l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité.
- Préciser le mode d'animation de la nouvelle gouvernance du CISPD.

27

projets acceptés au titre du volet CISPD du Contrat de ville

242 355 €

de financement pour les porteurs de projets

45

TIG accueillis et

70

personnes convoquées en procédure de rappel à l'ordre (R.A.O.)

UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS

En adoptant pour l'ensemble du territoire une stratégie qui prend en compte la diversité des situations vécues par les habitants et la nécessité d'une mobilité repensée, le Grand Reims passe à la vitesse supérieure.

▼ Changement d'échelle

Une étude de stratégie de mobilité des territoires du Grand Reims a été élaborée en 2019 pour compléter le PDU de l'ex-Reims Métropole (approuvé en 2016) sur l'ensemble des territoires qui composent le Grand Reims aujourd'hui. Elle préfigure le futur Plan de mobilité du Grand Reims, institué par la Loi d'orientation des mobilités à partir de janvier 2021. Il formalisera les engagements de la collectivité à répondre au défi de la mobilité sur l'ensemble du périmètre de la Communauté urbaine.

Une enquête mobilité sera conduite auprès des habitants du Grand Reims à partir du 1^{er} semestre 2021 afin de connaître leurs pratiques de déplacements, et ainsi poursuivre le travail de diagnostic et de mise en œuvre des actions efficaces, le tout en concordance avec les besoins.

96 %

des déplacements domicile/travail des pôles territoriaux vers Reims se font en voiture

81 %

de la population des pôles territoriaux couverte par une offre de transport collectif

5

axes ferrés en étoile autour de Reims,
12 haltes et gares en dehors de Reims

▼ 12 actions

Découlant de cette stratégie de mobilité, un plan d'actions en douze mesures a été approuvé par la Communauté urbaine en décembre 2019 :

- #1 - Réaliser un schéma cyclable et mettre en œuvre les investissements associés.
- #2 - Élaborer un plan piéton pour les centres bourgs et villages du territoire et définir avec les communes les conditions de sa mise en œuvre.
- #3 - Développer la pratique du covoiturage sur l'ensemble du territoire.
- #4 - Étudier la pertinence des services d'autopartage dans les territoires peu denses et procéder à leur expérimentation.
- #5 - Expérimenter une solution de transport à la demande dans les zones blanches.
- #6 - Élaborer un plan d'amélioration de l'attractivité des haltes et gares et mettre en œuvre les investissements associés.
- #7 - Favoriser l'émergence et la diffusion d'initiatives en matière de mobilité solidaire.
- #8 - Relancer le plan de mobilité interne du Grand Reims.
- #9 - Susciter l'émergence de plans de mobilité employeurs et soutenir leur mise en œuvre.
- #10 - Installer et animer un réseau de référents mobilités sur le territoire.
- #11 - Élaborer des outils permettant d'assurer la promotion des services de mobilité.
- #12 - Mettre à profit la révision du PDU et la future élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) pour réaffirmer l'importance de l'articulation urbanisme-transport.



▼ Enjeux et objectifs

Suite à un travail de concertation de près d'une année avec les élus, la stratégie de mobilité des territoires du Grand Reims a identifié plusieurs enjeux majeurs :

- **Qualité de vie** : en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture solo, le Grand Reims promeut ainsi des lieux de vie apaisés, moins bruyants et moins accidentogènes.
- **Transition écologique** : en développant les alternatives à la voiture individuelle et en accompagnant l'évolution des comportements, le Grand Reims favorise l'amélioration de la qualité de l'air, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- **Développement des territoires ruraux** : en améliorant la mobilité, le Grand Reims soutien le développement des territoires en renforçant leur attractivité résidentielle et économique.
- **Équité territoriale** : en apportant des solutions adaptées aux territoires qui n'étaient jusqu'à présent pas couverts par une autorité organisatrice des mobilités, le Grand Reims souhaite qu'aucun territoire ne reste une « zone blanche » exclue de toute solution de services de mobilité.
- **Accès à la mobilité pour tous** : en soutenant des initiatives locales de mobilité sociale et solidaire, le Grand Reims souhaite que tout habitant, quelles que soient ses difficultés, puisse accéder à une solution de mobilité lui permettant une inclusion pleine et entière dans la vie sociale.

Pour répondre à ces enjeux, quatre grands objectifs ont été définis :

- Proposer un bouquet de solutions alternatives à la voiture individuelle ;
- Accompagner la population dans l'évolution de ses comportements ;
- Permettre de moins se déplacer ;
- Travailler en synergie avec les maires et les autres acteurs de la mobilité.

PÔLE BEINE BOURGOGNE

▼ Scolaire

L'extension de l'école de Lavannes, conjuguée avec la création sur place d'un restaurant scolaire, est l'un des grands projets du pôle. Il doit permettre d'accueillir les élèves de l'école à classe unique de Pomacle à sa fermeture, d'anticiper un possible surcroît d'effectif lié à l'évolution démographique des communes du secteur et de simplifier la vie des usagers de la cantine qui n'auront plus à se déplacer à Witry-lès-Reims pour y prendre leurs repas du midi. L'opération ayant pris du retard, les études préalables ont été réalisées en 2019 (27 000 €) ; les travaux de construction sont à suivre en 2020.

Mis en service en 2011, le nouveau groupe scolaire de Bourgogne-Fresne a subi depuis d'importantes dégradations, dues à des infiltrations d'eau, qui rendent nécessaires des travaux de réhabilitation. En attendant les suites données à l'expertise, des solutions de protection ont été mises en œuvre en 2019 (70 000 €).

Des travaux courants ont été menés en 2019 dans l'école maternelle de Nogent-L'Abbesse (34 000 €), mais aussi dans les écoles élémentaires Gaston Buard (106 000 €) et Alexis Conio (7 800 €) de Witry-lès-Reims et au groupe scolaire de Beine-Nauroy (15 000 €).

▼ Voirie

Les principales opérations ont concerné Beine-Nauroy pour la création de trottoirs rue de la Gare (34 000 €), Witry-lès-Reims (près de 100 000 €) pour la création de trottoirs rue de la Paix et des travaux d'éclairage public (avec notamment le remplacement de 90 ballons fluorescents) et la reprise de tranchées. À Lavannes, ont été entrepris l'effacement des réseaux boulevard des Halliers et l'extension du réseau d'éclairage public rue des Ladres (50 000 €).

▼ Associations

Plus de 80 000 € ont été versés par le Grand Reims aux associations, au titre des accueils de loisirs, de la programmation d'animations culturelles ou artistiques et de l'organisation du festival Les Escalpades en juin 2019, mais aussi pour soutenir les projets d'écoles et la sensibilisation à la prévention routière.



PÔLE CHAMPAGNE VESLE

◀ Voirie

Au titre de la programmation 2019, des travaux de voirie ont été réalisés à Faverolles-et-Coëmy (voie de desserte), Serzy-et-Prin (rues de la Fontaine, de Tambour et ruelle de la Chapelle), Les Mesneux (rues des Lorraines, Emile Brulé, des Crayères), Pargny-lès-Reims (rue des Monts Coupés – phase 1), Aubilly (rue du Parc), Vrigny (début des travaux rue de la Vigne du Roy, impasse des Charmes et rue des Clos), Écueil (rue des Vignes et chemin des Gloies), Ormes (chemin des Ruelles), Sacy (rues du Château, des Croisettes et des Sources), Villedommange (rue des quatre Vents) et Courtagnon (rue de l'Église).

Travaux de construction du groupe scolaire d'Écueil.



◀ Scolaire

- La construction à Écueil d'un nouveau groupe scolaire de huit classes, destiné à accueillir, sur près de 2 200 m², les enfants des communes de Chamery, Sermiers, Sacy, Villedommange, Écueil et Courtagnon, a concrètement débuté en 2019 après que le permis de construire ait été délivré en février. La livraison devait avoir lieu pour la fin de l'année 2020 mais a été décalée en 2021. Le coût total de l'investissement est estimé à 6,8 M €.
- En 2019, divers travaux et acquisitions ont été réalisés pour plus de 190 000 € : à l'école de Faverolles-et-Coëmy (menuiseries des portes, plomberie, électricité, mise en service de l'alarme PPMS, étanchéité, entretien de matériel de restauration et acquisition de matériel et de mobilier scolaire), à l'école de Rosnay (plomberie, électricité, réfection des peintures intérieures (2^e phase), chauffage, mise en conformité de l'alarme incendie), à l'école de Pargny-lès-Reims (électricité, plomberie, menuiserie, étanchéité, acquisition de mobilier pour équiper une classe maternelle et la tisanerie, acquisition d'armoire à pharmacie...), à l'école des Mesneux (électricité, plomberie, chauffage, entretien de matériel de restauration scolaire), à l'école de Chamery (travaux de plomberie et d'électricité), à l'école de Sacy (électricité, acquisition de mobilier scolaire pour équiper une classe et remplacement de la porte d'entrée de l'école), à l'école de Sermiers (achat de lits superposés pour les enfants de maternelle, plomberie, électricité), à l'école de Villedommange (acquisition de mobilier pour le périscolaire, abattage du saule pleureur devenu dangereux dans la cour de récréation, plomberie et électricité). Toutes les écoles ont été dotées de chariots de ménage, afin que chaque agent soit autonome, mais également d'aspirateurs et de bacs à sel.

PÔLE DU TARDENOIS

◀ Scolaire

Dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique et thermique qui s'échelonne de 2019 à 2021, les fenêtres et volets sont en cours de remplacement au sein du pôle scolaire de Ville-en-Tardenois.

◀ Voirie

Des travaux de rénovation de voirie ont été conduits sur la route de Jonquery à Romigny ainsi que sur la rue de la Bochotte, à Jonquery.

PÔLE FISMES ARDRE VESLE

◀ Scolaire

Les compétences périscolaires et extrascolaires, sur le territoire du pôle, ont été transférées à la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2019, à l'exception de la compétence extrascolaire de la commune de Fismes. Ce transfert, qui a entraîné l'intégration de 25 agents des communes au sein du Grand Reims, concerne le fonctionnement des restaurants scolaires, les accueils périscolaires et les accueils de loisirs pendant les vacances (sauf pour Fismes). Le pôle territorial gère ces compétences en étroite collaboration avec ses partenaires associatifs : la MJC de Fismes, l'Association Famille Rurale de Jonchery et l'Association Famille Rurale de Crugny. Acté en 2017, le projet d'extension du restaurant scolaire à l'école Deschamps de Fismes est entré dans sa phase active en juillet 2019. Le montant des travaux s'élève à près de 700 000 €. Sa capacité d'accueil sera portée à 200 enfants. Réouverture prévue en septembre 2020.

L'école Centre de Fismes, que fréquentent 420 enfants dans les sections maternelles et élémentaires, était dotée d'équipements de chauffage anciens et vétustes, sujets aux fuites et aux pannes. La réhabilitation totale de l'installation (réseau et chaudières) a été décidée en 2018. Les travaux de la première phase, représentant un investissement de plus de 900 000 € (dont 220 000 € de subvention de l'État), ont démarré début juillet et se sont achevés fin août 2019. La seconde et dernière phase des travaux a démarré le 6 juillet 2020. L'ensemble du système de chauffage sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2020.

◀ Voirie

Suite aux travaux d'assainissement collectif, 200 000 € ont été dédiés à la reprise des voiries sur le chemin de la Gare, les rues du Petit Terrier, de Burry et de Saucelle à Courville, tandis que la chaussée de la rue Josse a, elle, été réhabilitée (56 000 €). À Arcis-le-Ponsart, la réfection générale des trottoirs a été réalisée dans les rues de la Carcansole, Vénicourt et Grand rue (pour plus de 70 000 €). À Fismes, le réaménagement en profondeur de la rue Mislak a été réalisé après l'effacement des réseaux secs (107 000 €), ainsi que la rénovation de la chaussée sur l'avenue de la Gare et la route de Soissons (285 000 €). Quant au chemin de Hourges, à Crugny, il a fait l'objet d'un reprofilage général (231 000 €).



PÔLE DU NORD-CHAMPENOIS

▼ Scolaire

L'école élémentaire de Saint-Thierry a bénéficié d'une réfection de sa cour arrière (pour un montant de 65 000 €) et d'une mise aux normes d'accessibilité de sa cour avant (18 000 €). L'espace cuisine de la cantine de Loivre a de son côté fait l'objet d'une restructuration complète (52 000 €). La pose de carrelage dans les parties circulées du groupe scolaire intercommunal d'Hermonville a quant à elle été menée à bonne fin (23 000 €). Les établissements scolaires et les accueils périscolaires ont reçu de nouveaux équipements (mobilier, jeux, matériels informatiques) d'une valeur totale de 60 000 €.

▼ Voirie

Les travaux de voirie programmés en 2019 dans le pôle ont concerné les douze communes. Ont été notamment traités : la rue du Paradis à Berméricourt (137 000 €), les rues des Vignes et Pasteur à Brimont (80 000 €), les rues Paul Despiques et de la Tuilerie à Cauroy-lès-Hermonville (153 000 €), les rues Leclerc, PrévotEAU et Léon Bourgeois à Cormicy (213 000 €), les rues du Trésor, des Loisirs et de Rocquincourt à Courcy (172 000 €), la rue Sainte-Marguerite à Hermonville (33 000 €), les rues des Anges, des Remparts et Léon Bourgeois à Loivre (242 000 €), la rue de Pouillon à Villers-Franqueux. Des études pour la restructuration de la rue du Nord ont été conduites à Merfy (6 600 €). Par ailleurs, la ruelle des Clos à Cauroy-lès-Hermonville (3 300 €) et la rue de Rocquincourt à Courcy (25 000 €) ont aussi donné lieu à des travaux d'éclairage public. L'enfouissement des réseaux s'est poursuivi dans plusieurs rues de Cormicy (36 000 €), rue de Rocquincourt à Courcy (29 000 €) et rue de la Gare à Pouillon (22 000 €).

PÔLE RIVES DE LA SUIPPE

▼ Scolaire

À la rentrée 2019 a été inauguré, à Dontrien, le nouveau groupe scolaire qui accueille également le périscolaire. Les élèves de Saint-Souplet-sur-Py, Dontrien, Aubérive, Vaudésincourt, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Hilaire-le-Petit sont regroupés au sein de cet établissement, répartis dans cinq classes et bénéficiant aussi d'une cantine scolaire, d'une salle de motricité et d'une salle périscolaire. A la rentrée 2019-2020, ils étaient 102 élèves, du CP au CM2. Coût de l'investissement : 3,3 M €.

▼ Voirie

En 2019, les travaux de voirie ont concerné la rue Boileau à Pontfaverger pour un montant de 194 000 €, la rue de Reims à Vaudésincourt, pour un montant de 185 000 €, et la rue de la Charme à Aubérive, pour un montant 53 000 €.

Le groupe scolaire de Dontrien.



PÔLE VALLÉE DE LA SUIPPE

✔ Scolaire

- Un modulaire de 140 m², comprenant deux salles de classe ou d'activité, a été livré en 2019 sur le pôle scolaire et de services « La Doline » à Warmeriville. Il permet de faire face à l'accroissement des effectifs scolaires du primaire dans ce secteur qui regroupe les communes de Warmeriville, Isle-sur-Suipe et Heutrégiville (450 élèves). Coût de l'investissement : 336 000 €, dont 230 000 € en 2019.
 - Durant l'été 2019, 14 000 € ont été investis dans l'installation de jeux de cour en maternelle à Bazancourt et 73 000 € sur le site scolaire de « La Doline » à Warmeriville pour des travaux de réfection de parements, de création de noues d'infiltration, de réfection de carrelages dans le secteur de la restauration scolaire et d'installation de jeux de cour pour l'école maternelle.
- D'autre part, les travaux d'extension du pôle scolaire d'Auménancourt sont en cours. Un budget de 363 000 € leur a été consacré en 2019.

✔ Voirie

Les principaux chantiers relevés en 2019 ont concerné la rue de Saint-Thierry à Auménancourt (419 000 €), la rue des Éprises à Isles-sur-Suipe (149 000 €), l'allée de l'Église à Saint-Etienne-sur-Suipe (45 000 €) et la rue du Dr Gibout à Bazancourt, où l'éclairage public a été revu dans les rues de la République, du Dr Voguet et de Roizy (241 000 €).



PÔLE VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

✔ Scolaire

Le pôle gère 13 écoles représentant 47 classes qui accueillent plus de 950 élèves. En 2019, 530 000 € leur ont été consacrés (hors frais de personnel), dont plus de 150 000 € pour la réparation, la maintenance et le nettoyage des bâtiments.

Des travaux d'investissements ou d'équipements courants ont été réalisés pour un montant de 85 000 € dans les écoles de Ludes (rénovation de l'enduit du mur de la cour, câblage électrique de la cantine), Villers-Marmery (pose du portail d'entrée), Verzenay (peinture des sanitaires de l'école élémentaire), Sept-Saulx (rampe d'accès de la cantine), Mailly-Champagne (peinture dans la classe des CP et travaux d'électricité), Beaumont-sur-Vesle (achat de tables et chaises, travaux d'éclairage de l'école maternelle), Verzy (travaux de câblage électrique) et Villers-Allerand (pose de stores dans la salle de motricité).

Les études de faisabilité et de programmation ont été menées pour la construction d'un nouveau pôle scolaire aux Petites Loges. Ce projet permettra de regrouper sur un même site les élèves des communes de Billy-le-Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange et d'intégrer un accueil périscolaire et un service de restauration. Ce regroupement répond, d'une part, à une volonté de cohérence globale et de mutualisation et, d'autre part, aux évolutions démographiques des communes en anticipant les effectifs futurs d'enfants scolarisés.

Également au stade des études de faisabilité et de programmation, le projet d'extension de l'école de Val-de-Vesle découle de l'augmentation régulière de la population dans cette commune et de la nécessité de redonner au foyer rural (où est organisée la restauration scolaire actuellement) sa destination d'origine.

✔ Petite enfance

Le pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims gère en régie la halte-garderie « Les Petits Bouchons » à Ludes pour laquelle une tonnelle extérieure a été acquise. C'est également en 2019 qu'ont été soldés les marchés de travaux signés pour la construction de la nouvelle crèche de Verzy pour un montant de 97 000 €. La crèche accueille désormais 28 berceaux.

✔ Culture

En 2019 a été réalisée la première tranche du projet d'évolution de la médiathèque de Val-de-Vesle. Des équipements numériques et informatiques ont été acquis et un nouveau mobilier installé pour près de 30 000 €. Ce projet a reçu un soutien financier de l'État (DRAC) et du conseil départemental de la Marne. La seconde tranche (électricité, peinture, climatisation) est programmée en 2020. L'objectif est de créer un espace convivial d'accueil modulable et intergénérationnel tout en enrichissant l'offre en matière d'actions culturelles et d'animations.

✔ Voirie

Les opérations d'investissement en matière de voirie (des études à la réalisation ou poursuite de réalisation) ont concerné les communes de Beaumont-sur-Vesle, Chigny-lès-Roses, Ludes, Mailly-Champagne, Montbré, Rilly-la-Montagne, Trépail, Verzenay, Verzy, Val-de-Vesle et Villers-Allerand pour un montant de plus de 1,5 M €. L'entretien courant a porté sur les voiries des 17 communes du pôle pour un montant de plus de 90 000 €.



